

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-CORSE

1/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT-FLORENT

Séance du 27 février 2026

Nombre de membres

. Afférents au C.M.
19. En exercice :
19. Qui ont pris part à la
délibération :Vote 12
Pour 12
Contre 0
Abstention 0

L'an deux mille vingt-six,
et le vingt-sept février
à 18 h 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au
nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de
Monsieur Claudy OLMETA Maire

Présents : Messieurs COSTA, PAOLINI, BENVENUTI et Mesdames SEBASTIANI, GUARDINI,
SCOTTO, FERRAGUTI, SANCIU, LOUIS.

Procurations : Mme ROVERER à Mr OLMETA, Mr HLUSICKA à Mr PAOLINI

Absents : Mr FEYDEL, MORELLI, PANZA, SIMONETTI-MALASPINA, POLI et Mesdames
PONZEVERA, VOLELLI

Mme SEBASTIANI Edtih a été nommé(e) secrétaire de séance.

DATE DE LA
CONVOCAION
23/02/2026DATE AFFICHAGE
02/03/2026Objet de la délibération :**OUVERTURE DE CREDITS BUDGETAIRES 2026 POUR LA SECTION INVESTISSEMENT**

Le Maire rappelle au conseil que conformément à l'article L.1612-1 du CGCT modifié par Ordonnance n°2025-526 du 12 juin 2025-art.1, l'exécutif peut, jusqu'à l'adoption du budget, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, hors remboursement de la dette.

Afin d'assurer la continuité des opérations en cours et le lancement d'opérations nouvelles il convient d'ouvrir des crédits au chapitre 20 Immobilisations Incorporelles (frais d'études).

Il précise que les crédits budgétaires de ce chapitre ont été épuisés au cours de l'exercice 2025, rendant impossible l'inscription en reste à réaliser.

Le Maire demande au Conseil de bien vouloir en délibérer.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

Le conseil, oui l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'ouverture de crédits au chapitre 20-article 203, pour un montant de
120.000 €

- **DIT** que cette somme sera reprise au budget primitif 2026 de la commune.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.